

**Mac-Mahon** ( Sully Saône-et-Loire - Montcresson Loiret 1893)

maréchal de France, 3<sup>e</sup> président de la République française, fonction qu'il occupe de mai 1873 à janvier 1879. Pendant la guerre de Crimée, en septembre 1855, il mène avec succès, pendant le siège de Sébastopol, l'attaque du fort de Malakoff, où il aurait prononcé son célèbre « J'y suis, j'y reste ! », ce qui aboutit à la chute de Sébastopol.

Après son retour en France, il est fait sénateur. Il refuse le commandement des troupes françaises, il est envoyé, sur sa demande, en Algérie, où il est vainqueur des Kabyles. Revenu en France, il vote comme sénateur contre la loi inconstitutionnelle sur la sécurité générale, proposée après l'attentat manqué d'Orsini contre la vie de l'empereur.

Il se distingue lors de la campagne d'Italie de 1859. A la bataille de Magenta, il assure la victoire française. Il reçoit de Napoléon III le bâton de maréchal, et devient duc de Magenta. En 1861, il représente la France au couronnement de Guillaume 1<sup>er</sup> de Prusse. En 1864, il est nommé gouverneur général d'Algérie. En 1870 l'empereur abandonne ses projets algériens et Mac Mahon est rappelé.

Il participe à la guerre franco-prussienne de 1870, essuie plusieurs défaites en Alsace et lors de la bataille de Sedan où il est blessé dès le début des combats. Il est fait prisonnier lors de la capitulation de Sedan. En 1871, il est nommé à la tête de l'armée régulière dite « versaillaise » qui, aux ordres du gouvernement légal, réprime durement la Commune de Paris, tuant ou capturant des milliers de personnes.

Porté par sa popularité, il est élu président de la République par la majorité royaliste de l'époque, après la chute d'Adolphe Thiers le 24 mai 1873. Il nomme à la présidence du Conseil le duc Albert de Broglie, un monarchiste, projetant ainsi une restauration de la monarchie. Mais l'échec de cette restauration le conduit à voter le septennat présidentiel. Après les élections sénatoriales de janvier 1879, Mac Mahon, qui ne dispose plus d'aucun soutien parlementaire, démissionne.